



HAL
open science

Présentation de la BiblioBase (version détaillée)

Elsa Courant, Jordi Brahamcha-Marin, Gaëlle Lafage

► **To cite this version:**

Elsa Courant, Jordi Brahamcha-Marin, Gaëlle Lafage. Présentation de la BiblioBase (version détaillée). 2024. hal-04503428

HAL Id: hal-04503428

<https://hal.science/hal-04503428v1>

Submitted on 13 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Présentation de la *BiblioBase*.

Principes d'édition d'une base de données bibliographiques littéraires
fondée sur la *Bibliographie de la France* (1811-1900)
Version détaillée de l'année 1824

par

Elsa Courant (CNRS / CELLF)
Jordi Brahamcha-Marin (CNRS / CELLF)
Gaëlle Lafage (CNRS / CELLF)

I. DEFINITION ET CADRE GENERAL

La *BiblioBase* est une base de données bibliographiques fondée sur l'édition numérique des sections littéraires de la *Bibliographie de la France* (*BdF*) pour la période 1811-1900, portée par une équipe de chercheurs du programme ANR JCJC e-BdF (coord. E. Courant¹).

Ce travail s'effectue en plusieurs étapes. Un précédent document précise les principes qui ont guidé notre travail éditorial². Ce premier document contient des informations plus précises sur les objectifs du programme *e-BdF* ainsi que sur l'histoire et la nature de la *BdF*. Il explicite également la première étape d'élaboration de la *BiblioBase* dont nous rappelons ici quelques principes.

Dans un premier temps, nous avons nettoyé et enrichi, puis publié sous forme de fichiers .csv, le contenu des sections « Belles-Lettres » et « Littérature » des « Tables systématiques » de la *BdF*, pour les années 1811-1856 et 1866-1900³. Ces tables systématiques consistent en un classement méthodique des notices bibliographiques d'ouvrages, classement par thèmes et/ou par genres réalisé à la fin de chaque année civile. La description des ouvrages dans les « Tables systématiques » est très rudimentaire : le titre y est souvent abrégé, les traducteurs et para-auteurs ne sont pas toujours indiqués, les informations para-textuelles (lieux d'éditions, format, tirage, etc.) en sont absentes. Le premier état de la base de données produit à partir de ces « Tables systématiques » correspond à la version *abrégée* de la *BiblioBase*, publiée en décembre 2023. Cette *BiblioBase* abrégée est consultable et téléchargeable sur la plate-forme Nakala⁴; elle est en outre interrogeable, *via* un moteur de recherche dédié, sur la plate-forme *EMAN* (*Édition de manuscrits et d'archives numériques*)⁵.

¹ Pour une présentation synthétique de la *BiblioBase*, voir le site vitrine www.bibliobase.fr.

² Elsa Courant *et al.*, « Présentation de la *BiblioBase*. Principes d'édition d'une base de données bibliographiques littéraires fondée sur la *Bibliographie de la France* (1811-1900) – Version abrégée », consultable sur HAL : <https://hal.science/hal-04332215>.

³ Les « Tables systématiques » disparaissent de la *BdF* entre 1857 et 1865.

⁴ ANR e-BdF, « *BiblioBase*. Tables littéraires de la *Bibliographie de la France* (1811-1900) – Version abrégée », consultable sur Nakala : <https://nakala.fr/10.34847/nkl.586e98gl#eb3091d2517c798b1804bb738ea066f28849c9eb>.

⁵ <https://eman-archives.org/BiblioBaseXIX/>.

La seconde étape du travail consiste à réaliser la version détaillée de la *BiblioBase*, c'est-à-dire à renseigner l'ensemble des informations présentées dans les notices détaillées de la *BdF*, en naviguant des tables vers le périodique à partir du numéro d'identification de chaque notice.

La somme d'informations est considérable. Pour mettre immédiatement à profit les efforts nécessaires à l'élaboration de cette version détaillée, l'année 1824 a fait l'objet d'un traitement manuel prioritaire⁷.

La version détaillée de la *BiblioBase* pour l'année 1824 est publiée depuis le 6 mars 2024 sur la plate-forme Nakala⁸; cette page a vocation à s'enrichir progressivement à mesure que d'autres années seront traitées. Conformément aux principes de la science ouverte, ces données sont déposées en format .csv sous la licence CC-BY-NC.

À de très rares exceptions près (voir plus bas), les ouvrages figurant dans la version détaillée de la *BiblioBase* sont les mêmes que ceux de la version abrégée. Le nombre de références pour l'année 1824 s'élève à 2107 dans la version détaillée, contre 2086 dans la version abrégée (sur près de 7000 ouvrages au total annoncés dans la *BdF*). En effet, lorsque les bibliographes décrivaient dans une même notice plusieurs ouvrages, ou plusieurs livraisons d'un ouvrage en plusieurs volumes, les références ont été dédoublées avec un même numéro de notice⁹.

Ces 2107 lignes sont décrites selon 37 rubriques, dont 23 sont nouvelles par rapport à la version abrégée.

Le présent article a pour fonction d'expliquer nos principes d'édition pour la version détaillée de l'année 1824.

1. Description chronologique et générique des notices

Les informations relatives aux sept premières rubriques descriptives, « **Année** », « **Livraison** », « **Date** », « **Numéro** », « **Page** », « **Catégorie** » et « **Sous-catégorie** », sont extraites de la version abrégée sans modification.

La « page » renvoie à la page de mention de l'ouvrage dans les « tables systématiques », et non à la page où figure la notice détaillée correspondante. L'« année » est celle où l'ouvrage a été annoncé dans la *BdF*, en dépit des décalages pouvant exister avec sa date réelle de publication. Ainsi, un ouvrage imprimé en 1823 ou en 1825, mais annoncé dans une livraison de l'année 1824, est associé à l'année 1824 dans la *BiblioBase* (voir point 6 ci-dessous, « Rubrique "Commentaire des bibliographes contenus dans la notice" »). Le « numéro » (de notice) est l'identifiant unique associé aux ouvrages, continu à l'échelle d'une année, qui permet de faire le lien entre la version abrégée et la version détaillée des notices bibliographiques. Lorsqu'une erreur dans le « numéro » est identifiée dans la version abrégée, il est corrigé dans la version détaillée.

⁷ Les premiers tests statistiques réalisés à partir de la *BiblioBase* ont été présentés à l'occasion de la journée d'études du bicentenaire de l'entrée de Charles Nodier à l'Arsenal, portant spécifiquement sur l'année 1824. Elsa Courant, Jordi Brahamcha-Marin, « L'année 1824 dans la *Bibliographie de la France* », [in] « 1824-2024 : Bicentenaire de l'Arsenal romantique de Charles Nodier », Paris, bibliothèque de l'Arsenal, 13 janvier 2024), publication en cours. La version détaillée de la *BiblioBase* pour l'année 1824 sert également de support de cours à un séminaire de master mené par Jean-Marc Hovasse (e-BdF) en Sorbonne, consacré aux autrices écrivant dans *La Muse française* en 1823-1824.

⁸ ANR e-BdF, « *BiblioBase. Tables littéraires de la Bibliographie de la France (1811-1900) – Version détaillée* », consultable sur Nakala : <https://nakala.fr/10.34847/nkl.a64bud89>.

⁹ Voir par exemple la notice 19 (qui présente deux extraits de l'*Encyclopédie moderne*, chacun faisant l'objet d'une description propre), ou la notice 786, qui condense la description des *Œuvres complètes* de Millevoye et celle des *Œuvres posthumes* du même auteur.

Ces informations permettent de situer de manière univoque la notice concernée dans la BdF, et d'indiquer le classement générique opéré par les bibliographes. Nous renvoyons au document descriptif de la version abrégée pour les explications précises sur ces éléments.

2. Titres et fonctions auctoriales

Les informations relatives aux titres des ouvrages et aux diverses fonctions auctoriales recensées dans les notices bibliographiques font l'objet d'une refonte et d'un enrichissement conséquent dans la version détaillée de la *BiblioBase*.

1. « Langue »

La rubrique « **Langue** » se trouvait déjà dans la version abrégée. L'information qu'elle contient a parfois été précisée et enrichie, notamment lorsque le titre détaillé, ou encore la consultation directe de l'ouvrage, permettaient de savoir qu'il s'agissait d'un ouvrage bilingue — auquel cas les deux langues concernées ont été indiquées.

2. « Titre »

Le « **Titre** » reprend le titre étendu tel qu'il est indiqué dans la notice détaillée, avec l'ensemble des informations annexes, qui peuvent inclure selon les cas le genre textuel précis de l'ouvrage, le quantième de l'édition et la tomainson (non pas le nombre de tomes ou de volumes d'un ouvrage, mais, dans le cas d'un ouvrage faisant partie d'une collection, le numéro du tome ou du volume au sein de cette collection). Pour la plupart des pièces de théâtre, ce « titre » étendu inclut aussi les informations sur les conditions de représentation, en particulier le lieu et la date de création¹¹.

C'est également sous cette rubrique « **Titre** » qu'est indiqué le rôle exact de l'éventuel para-auteur, ou, pour les ouvrages traduits, les informations relatives à l'opération de traduction, notamment la langue d'origine (ex. : notice 2187, « Les Chroniques écossaises [...]. Par M. Galt. Traduit de l'anglais, par le traducteur des romans de sir Walter-Scott¹² »).

Lorsque les fonctions d'un auteur, traducteur ou para-auteur sont précisées dans le « titre » étendu, son nom est conservé dans la transcription du titre et redoublé dans les trois sections consacrées aux fonctions auctoriales (ex. : notice 103, « Dictionnaire du patois du bas-limousin [Corrèze], et plus particulièrement des environs de Tulle. Ouvrage posthume de M. Beronie, professeur émérite de rhétorique, mis en ordre, augmenté et publié par M. Joseph-Anne Vialle, avocat »).

Dans le cas de titres en latin, l'ensemble du titre au sens large a été recopié tel quel, y compris le nom de l'auteur ou des auteurs en latin (ex. : notice 1928, « Publii Virgilii Maronis opera ; nova editio », etc.)

3. « Auteur », « Traducteur », « Para-auteur »

¹¹ Sur la forme des notices de pièces de théâtre, voir Elsa Courant, Jordi Brahamcha-Marin, « Étudier la mutation des genres dramatiques grâce à la *Bibliographie de la France* (1819-1824-1829) », carnet Hypothèses du programme e-BdF, <https://ebdf.hypotheses.org/743>.

¹² Toutes les notices mentionnées dans ce document sont de l'année 1824.

Comme dans la version abrégée, les rubriques « **Auteur** », « **Traducteur** » et « **Para-auteur** » contiennent les noms et signatures des personnes qui ont contribué à la production de l'ouvrage. Cependant :

- très souvent, les notices détaillées sont plus précises et plus complètes que les « Tables systématiques » en ce qui concerne les « auteurs », « traducteurs » et « para-auteurs ». Nous avons donc complété les rubriques concernées en conséquence ;

- de même, la désignation des « auteurs », « traducteurs » et « para-auteurs » est souvent plus riche dans la notice détaillée : non seulement les prénoms sont souvent écrits en entier au lieu d'être abrégés, mais en outre les noms sont parfois complétés par un élément de description, souvent sous la forme d'une apposition (ex. : dans la notice 27, l'auteur est « Auguste Olmade, chef de division à la mairie de Toulouse »). L'ensemble de ces informations font l'objet d'une transcription diplomatique dans la rubrique concernée.

À l'issue du travail sur la version détaillée de la *BiblioBase*, la notion de para-auctorialité s'est élargie. Ainsi, lorsque la notice d'une pièce de théâtre donne des informations sur l'auteur de la musique de scène (quand bien même les partitions ne figurent pas dans l'ouvrage), sur le metteur en scène, ou sur les concepteurs des décors et des costumes, etc., ces créateurs sont renseignés dans la rubrique consacrée aux « para-auteurs ».

4. Identifiants ark

Afin de renforcer l'interopérabilité de la *BiblioBase*, d'enrichir tout repérage prosopographique et de rapporter les transcriptions diplomatiques des noms propres à des entités nommées normées, l'ensemble de ces noms a fait l'objet d'un renvoi à des notices de catalogues faisant autorité. Les rubriques « **Identifiant auteur** », « **Identifiant ouvrage** », « **Identifiant traducteur** », « **Identifiant para-auteur** » renseignent ainsi les identifiants ark correspondant aux notices d'auctorialité concernées dans le catalogue de la BnF, ou, pour l'« Identifiant ouvrage », correspondant à la notice d'ouvrage concernée dans le même catalogue. Lorsque le nom n'était pas connu du catalogue de la BnF, d'autres référencements sont mobilisés (par exemple, ISNI).

Cet ajout répond principalement à deux objectifs :

- en ce qui concerne les identifiants de personnes (auteurs, traducteurs, para-auteurs), il s'agit de pouvoir regrouper les différentes formes sous lesquelles un même nom peut apparaître. Les variations peuvent être nombreuses : un prénom peut être abrégé ou non, un nom peut être précédé de « M. » ou « Mme » ou non, un titre de noblesse peut être précisé ou non, etc. Pour un même auteur, les éléments de description peuvent varier, d'un ouvrage à l'autre (et donc d'une notice à l'autre), selon le choix de l'éditeur : la notice 227 indique simplement « Bossuet » (pour les « Lettres de Bossuet au pape et à différents cardinaux »), alors que dans la notice 1669 les *Oraisons funèbres* sont attribuées à « Bossuet, évêque de Meaux ». Un *Recueil des oraisons funèbres* du même, recensé sous le numéro 3495, indique le prénom de l'intéressé : « M. Jacques Benigne Bossuet, évêque de Meaux ». Un autre facteur de variation concerne la graphie des noms, qui n'est pas toujours rigoureusement fixée : on trouve La Fontaine et Lafontaine, Lamartine et La Martine, Chateaubriand et Châteaubriand, etc. Le fait de relier chaque forme à un identifiant ark (en principe unique pour chaque auteur) facilite le requêtage et la lisibilité des données, tout en permettant la production de résultats statistiques pertinents ;

- en ce qui concerne les identifiants d'ouvrages, ils doivent permettre d'intégrer à l'interface du site *EMAN* un lien iframe vers la version numérisée des ouvrages concernée, lorsque celle-ci est disponible sur Gallica.

Dans quelques cas, nous n'avons pas trouvé de notice d'autorité ou de notice d'ouvrage correspondante. Dans ce cas nous avons, pour les personnes, remplacé l'identifiant ark par le nom de la personne entre crochets, et, pour les ouvrages, laissé la case vide.

Lorsque plusieurs « auteurs », « traducteurs » ou « para-auteurs » sont mentionnés dans une même notice, et figurent dans la rubrique correspondante, les identifiants ark correspondants ont été reportés dans le même ordre. Ainsi, pour la notice 3605, correspondant à la pièce *L'Homme de soixante ans*, les auteurs sont : « M. Dartois ; M. Simonnin ; M. Ferdinand », et les identifiants ark sont : <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb12951038z> ; <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb14316388z> ; <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb136046576>.

Dans le cas des ouvrages anonymes pour lesquels aucun auteur n'est indiqué (pas même par des initiales), nous avons tout de même, dans la mesure où nous connaissions l'auteur réel (souvent grâce au catalogue de la BnF), indiqué son identifiant ark. De même, lorsque le catalogue de la BnF indique plus d'auteurs qu'il n'en apparaît dans la notice, nous avons ajouté les identifiants ark correspondants. Dans ce cas, l'identification de l'auteur par les notices d'autorité n'engage pas une modification des critères de « posture » ou de nom d'« auteur ». Lorsque le livre est publié sous anonymat, il reste référencé comme tel dans les rubriques dédiées à ces informations.

5. « Posture »

Par rapport à la version abrégée, la rubrique « **Posture** » s'est parfois enrichie ou affinée, notamment parce qu'il intègre désormais les éléments de « posture » de certains auteurs, traducteurs ou para-auteurs qui n'étaient pas mentionnés dans les tables systématiques, ou encore parce que la désignation de certains auteurs est plus précise : ainsi, l'abréviation « MM. » devant un groupe d'auteurs fait connaître leur genre masculin, et permet par exemple de transformer une posture « Anonyme » en « Anonyme masculin ».

En outre, la saisie manuelle des identifiants ark à partir du catalogue de la BnF a souvent permis d'identifier comme tels des pseudonymes qui avaient échappé aux éditeurs de la *BiblioBase* en version abrégée.

Inversement, il arrive que la rubrique « Posture » perde en contenu. Ainsi, certains auteurs n'étaient pas mentionnés dans les tables alors qu'ils le sont dans la notice détaillée : dans ce cas, la posture auctoriale cesse d'être « anonyme ». Par exemple, la notice 2493, qui recense une « Lettre sur Pétrarque », indique l'auteur (le comte de Marcellus), alors que celui-ci ne figure pas dans les tables systématiques.

6. « Affichage identitaire »

Dans cette rubrique nouvelle, nous étiquetons les éléments de description qualitative qui se trouvent dans les noms des auteurs, traducteurs ou para-auteurs. Il peut s'agir :

- d'un élément de description apposé au nom (c'est le cas le plus fréquent), comme dans « Auguste Olmade, chef de division à la mairie de Toulouse » (notice 27) ;
- d'un titre de noblesse précédant le nom (ex. : « le comte de Marcellus », notice 223) ;
- d'une périphrase utilisée comme pseudonyme (ex. : *Épître à M. de Chateaubriand*, par « un paysan de la vallée aux loups », notice 3612).

Comme pour la rubrique « **Posture** », la rubrique « **Affichage identitaire** » concerne et condense les informations présentes dans la désignation des « auteurs », « traducteurs » et « para-auteurs ». Les différentes étiquettes utilisées pour une même notice sont séparées par des points-virgules.

Voici la liste des étiquettes utilisées :

- « Administration », pour les individus présentés ou se présentant comme membres d'une administration (ex. : « L. P. P. Delamare, sous-chef de la 1^{re} division [à l'administration des droits d'octroi et d'entrée de Paris] », notice 4211) ;
- « Âge », pour les affichages identitaires incluant une référence à l'âge ou à la date de naissance de l'individu concerné (ex. : « Un auteur de 18 ans », notice 1651) ;
- « Armée et maintien de l'ordre », pour les individus présentés ou se présentant comme membres de l'armée ou comme exerçant des fonctions de maintien de l'ordre (ex. : « M. G. Duvigneau, lieutenant de la gendarmerie », notice 4384) ;
- « Beaux-Arts », pour les identités liées à la peinture, à la danse, à l'architecture, au théâtre, etc. (ex. : « M. Blache fils, maître des ballets du grand théâtre », notice 1320) ;
- « Célibataire », pour les affichages identitaires suggérant que la personne concernée n'est pas mariée. Pour l'ensemble des références bibliographiques de l'année 1824, cet affichage est exclusivement associé à une posture féminine (« Nom féminin », « Pseudonyme féminin », « Anonyme féminin »). Elle concerne les signatures mentionnant le titre de « Mlle » ou « Mademoiselle », ou ses équivalents dans d'autres langues comme « Miss » (ex. : « Miss C. D. Haynes », traductrice, et « Mlle Céleste Coville », autrice, notice 1185) ;
- « Commerce », pour les identités liées au monde du commerce (ex. : « Élisée Lecomte, négociant à l'Aigle [Orne] », notice 32) ;
- « Contexte géographique », pour tous les affichages identitaires faisant référence à un lieu géographique, sous forme substantive ou adjectivale. Pour prendre des exemples déjà cités, c'est le cas d'« Élisée Lecomte, négociant à l'Aigle (Orne) », de « L. P. P. Delamare, sous-chef de la 1^{re} division (à l'administration des droits d'octroi et d'entrée de Paris) », ou de « Bossuet, évêque de Meaux ». Le lieu géographique concerné peut relever de n'importe quelle échelle : il peut s'agir d'une ville, comme dans les exemples précédents, mais aussi d'un quartier (« L'Hermite du quartier Notre-Dame », notice 57), d'un pays ou d'un continent (« les souverains, princes, ministres, et autres personnages illustres de l'Europe », notice 4834). Les notices faisant référence à une institution mais ne mentionnant pas un nom de lieu ne sont pas concernées (« A. Chardin, maître de conférences au collège royal de Louis-le-Grand », notice 4133). En revanche, les auteurs se réclamant de l'« Institut de France » de ou l'« Académie française » ont fait l'objet de l'étiquetage « Contexte géographique ».
- « Distinction honorifique », pour tous les affichages identitaires incluant la mention d'une telle distinction (ex. : « le comte de Nard, [...] chevalier de Saint-Louis », notice 5599) ;
- « Enseignement », pour les identités liées au monde de l'enseignement : les enseignants, donc, mais aussi les élèves et étudiants (ex. : « M. Mac-Carthy, professeur de langue anglaise des enfans de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans », notice 4898 ; « Rowland fils, ancien étudiant en anatomie, physiologie, etc. [...] », notice 1121) ;
- « Épouse », pour les affichages identitaires associés à une posture féminine (« Nom féminin », « Pseudonyme féminin », « Anonyme féminin ») et suggérant que la personne concernée est mariée ou veuve, en particulier *via* l'appellation « Mme » ou « Madame », ou ses équivalents dans d'autres langues comme « Mrs. » (ex. : « Mme Dufrénoy », notice 173) ;
- « Fonctions religieuses », pour les individus présentés ou se présentant comme exerçant de telles fonctions, y compris, mais non exclusivement les membres du clergé (ex. : « S. Cahen, professeur de l'église consistoriale israélite de Paris », notice 4711 ; « abbé Batteux », notice 4739, etc.) ;
- « Invalidité », pour les individus présentés ou se présentant comme souffrant d'une invalidité (ex. : « Ch. Fr. Verney, militaire-invalidé », notice 3234) ;

- « Justice », pour les identités liées au monde de la justice (ex. : « Jules-Victor Féau, notaire », notice 5163 ; « J. Ferreol Perrard, avocat à la cour royale de Paris », notice 5287) ;
- « Liens familiaux », pour les individus présentés ou se présentant comme apparentés à d'autres, ou utilisant un terme de parenté pour se définir (ex. : « E. Burnouf fils », notice 1258). Cela concerne en particulier les femmes mariées mentionnant leurs noms de jeunes filles après le participe *née* (ex. : « Mme de Percy, née de Cheux », notice 3063) ;
- « Métiers du livre », pour les identités liées aux métiers du livre (libraire, bibliothécaire, imprimeur...), mais aussi, et c'est un cas très fréquent, pour les individus désignés ou se désignant comme auteur ou traducteur d'un autre ouvrage (ex. : « Valery, conservateur des bibliothèques particulières du Roi », notice 5257 ; « Cyprien Desmarais, auteur des *Considérations sur la littérature*, etc. », notice 5289) ;
- « Noblesse », pour toutes les désignations incluant un titre de noblesse, français ou étranger (ex. : « Mme la comtesse d'Hautpoul », notice 5290) ;
- « Opinion politique » (à ne pas confondre avec « Politique »), pour tous les individus revendiquant une opinion politique, ou l'appartenance à un camp politique (ex. : « le bourbonnien A. Hus », notice 2321) ;
- « Politique » (à ne pas confondre avec « Opinion politique »), pour tous les individus présentés ou se présentant comme exerçant une fonction politique (ministre, maire, député...) (ex. : « M. Paulinier de Fontenille, [...] ancien député, et ancien secrétaire général du ministère de l'Intérieur », notice 5554) ;
- « Professions médicales », pour les individus exerçant de telles professions, et en particulier ceux au nom desquels l'abréviation « M. D. » est accolée (ex. : « Alexis Clerc, docteur en médecine, à Rive-de-Gier [Loire] », notice 6027 ; « L. J. Gadowski, M. D., chevalier de la Légion d'honneur », notice 1278) ;
- « Sociétés savantes », pour les individus présentés ou se présentant comme membre d'une société savante (ex. : « A. T. d'Esquiron de Saint-Agnan, de l'académie d'Erfurt », notice 4141) ;
- « Université », pour les identités liées au monde universitaire (ex. : « Lhomond, professeur émérite en la ci-devant université de Paris », notice 524) ;
- « Autres », pour tous les éléments d'affichage identitaire qui ne rentrent pas dans les catégories ci-dessus (ex. : « M. A. Desaugiers, convive du Caveau Moderne », notice 2362).

3. Rubriques concernant l'aspect matériel des ouvrages

1. « Volumes », « Nb de feuilles », « Fraction »

La rubrique « **Volumes** » reproduit le nombre de volumes de l'ouvrage annoncé dans la notice. Quand il n'y a qu'un seul volume, la *BdF* ne le précise pas et la rubrique reste vide.

Les rubriques « **Nb de feuilles** » et « **Fraction** » servent à indiquer le nombre de feuilles composant l'ouvrage (à ce moment du siècle, les bibliographes de la *BdF* indiquent un nombre de feuilles et non un nombre de pages). Le nombre de feuilles est souvent indiqué sous la forme d'un nombre entier suivi d'une fraction (ex. : « 3 feuilles 1/8 », « 5 feuilles 1/2 », etc.). Nous avons fait deux rubriques séparées pour la partie entière (dans « **Nb de feuilles** ») et pour la fraction (dans « **Fraction** »), pour faciliter le calcul du nombre de pages (voir plus bas).

2. « Format »

Cette rubrique sert à reporter le format de l'ouvrage, indiqué dans la *BdF* sous la forme « in-XXX » (in-plano, in-folio, in-4°, in-8°, in-12, etc.). Parfois, le format est précisé par un adjectif, que nous reportons également dans cette rubrique (« Grand in-16 », « Petit in-8° », « in-16 oblong », etc.).

Pour rappel, ces indications renseignent le nombre de pliages qui ont été effectués sur les feuilles d'imprimerie pour composer les ouvrages. Ainsi, les feuilles d'un in-4° ont été pliées en quatre, celles d'un in-16 ont été pliées en 16, etc. Plus le nombre après la préposition *in* est élevé, plus le nombre de pliages est élevé, donc plus l'ouvrage est de petit format. Les in-plano sont constitués de feuilles non pliées, et les in-folio sont constitués de feuilles pliées en deux.

3. « Nombre de pages »

Le nombre de pages n'est pas directement donné par les bibliographes, mais donner cette information permet de comparer la taille des ouvrages de cette époque avec ceux d'autres périodes pour lesquelles, cette fois, le nombre de pages est indiqué. Il constitue également un moyen supplémentaire d'identification, notamment par confrontation aux catalogues bibliographiques existants. Le nombre de pages s'obtient à partir du calcul suivant :

1° à partir du format, on peut déduire le nombre de pages par feuille : il s'agit du nombre de pliages multiplié par deux. Une feuille non pliée, c'est-à-dire une feuille in-plano, correspond à deux pages (un recto et un verso). Une feuille pliée en 2, c'est-à-dire une feuille in-folio, correspond à 4 pages. Une feuille pliée en 8 (une feuille in-8°) correspond à 16 pages, etc. ;

2° on multiplie ce nombre de pages par le nombre de feuilles. Ainsi, un volume de 5 feuilles in-8° compte $5 \times 8 \times 2 = 80$ pages. Un volume de 12 feuilles 8/9 au format in-18 (ex. : notice 1063, *Œuvres poétiques de Boileau*) compte $[12 \times 18 \times 2] + [(8/9) \times 18 \times 2] = 432 + 32 = 464$ pages.

Le nombre de pages ainsi obtenu correspond au nombre de pages physiques de l'ouvrage (il s'agit donc toujours d'un nombre pair). Il ne prend pas en compte la convention consistant à indiquer comme nombre de pages d'un livre le numéro de la dernière page numérotée, compte non tenu, notamment, des éventuelles pages blanches à la fin du volume. C'est pour cela que le nombre issu de notre calcul est généralement légèrement supérieur à celui indiqué, par exemple, dans le catalogue de la BnF. D'après ce dernier catalogue, l'édition susmentionnée des *Œuvres poétiques de Boileau* ne compte ainsi que 459 pages (et non 464).

4. « Tirage », « Illustrations », « Nombre d'illustrations », « Type de papier », « Prix »

Les rubriques suivantes concernent diverses informations qui peuvent varier, à l'intérieur d'une même notice de la *BdF*, en fonction de la qualité du livre, des impressions populaires aux versions de luxe.

Il arrive ainsi qu'un même ouvrage soit imprimé sur différents types de papier, avec différents appareils illustratifs, chaque version de l'ouvrage correspondant à un prix et à un tirage spécifique. Ces différentes versions ne sont pas considérées ni annoncées comme des éditions différentes du même ouvrage : il s'agit plutôt d'une multiplicité d'impressions, ce qui justifie que la *BdF* leur consacre une notice unique. C'est la raison pour laquelle les cinq rubriques concernées sont subdivisées : on trouve des rubriques « **Tirage 1** », « **Illustrations 1** », « **Nombre d'illustrations 1** », « **Type de papier 1** » et « **Prix 1** », puis « **Tirage 2** », « **Illustrations 2** », etc. Pour la notice 4573 (édition des *Œuvres de Lovize Labé Lionnoize*, c'est-à-dire des *Œuvres* de Louise Labé), les subdivisions sont au nombre de neuf.

Voici les affectations précises de chacune de ces rubriques :

Quand le tirage est indiqué (ce qui est rarement le cas, notamment en 1824), nous l'avons reporté dans la rubrique « **Tirage** ».

Dans la rubrique « **Illustrations** », les informations concernant l'appareil illustratif font l'objet d'une transcription diplomatique (ex. : « un portrait », « des planches », « un frontispice gravé et des planches », etc.).

De cette rubrique « **Illustrations** » se déduit le contenu de la rubrique « **Nombre d'illustrations** » : il s'agit, pour autant que nous puissions la calculer, de la somme des illustrations indiquées dans la rubrique « **Illustrations** ». À « un portrait » dans la rubrique « **Illustrations** » correspond ainsi le nombre « 1 » dans la rubrique « **Nombre d'illustrations** » ; à « un portrait ; 24 gravures » correspond le nombre « 25 » (notice 6666, *Œuvres* de Florian, tome V), etc. Lorsque la description des illustrations contient simplement un pluriel indéterminé (ex. : « des planches »), nous n'avons pas renseigné la rubrique « **Nombre d'illustrations** ». Bien qu'il soit possible qu'une planche contienne plusieurs dessins ou figures, nous avons considéré, pour notre décompte, qu'une planche équivalait à une seule illustration.

La rubrique « **Type de papier** » inclut à la fois des indications sur la composition, la matière ou l'aspect du papier (« vélin », « papier fin », « papier superfin », « cartonné », « papier coquille », etc.), mais aussi sur le format, non pas de l'ouvrage lui-même, mais des feuilles utilisées (« carré », « Jésus », etc.). Les indications de couleur, lorsqu'elles étaient mentionnées, y figurent.

La rubrique « **Prix** » permet d'indiquer le prix de l'ouvrage (en francs). Lorsque l'ouvrage annoncé est en plusieurs volumes, il arrive que les bibliographes indiquent le prix de l'ensemble, et il arrive qu'ils indiquent le prix de chaque volume séparément. Nous avons toujours reporté le prix indiqué par les bibliographes sans modifications, en reportant dans la rubrique « **Commentaires des bibliographes contenus dans la notice** » (voir ci-dessous) la partie de la notice qui explicitait s'il s'agissait de l'un ou de l'autre.

5. Éditeurs, imprimeurs et libraires

Tout au long du XIX^e siècle, les fonctions d'éditeurs, d'imprimeurs et de libraires sont à la fois poreuses et en cours de professionnalisation. Cette porosité s'exprime dans les notices de la *BdF*, et rend parfois difficile la juste distinction entre ces trois catégories. Pour cette raison, la BiblioBase s'appuie sur une transcription diplomatique (dans le respect des indications abrégées de fonctions comme « imp. », « éd. » ou « lib. ») pour les définir. Néanmoins, le moteur de recherche de la BiblioBase sur EMAN doit permettre une interrogation simultanée de ces trois rubriques sous la catégorie mère intitulée « fonctions éditoriales » dans les fonctions de recherche avancée (ou « recherche par critères »). En 1824, la notion d'« éditeur » n'est pas mobilisée dans les notices de la *BdF*, raison pour laquelle la rubrique n'est pas renseignée. En revanche, la fonction d'éditeur scientifique (pour l'annotation, la mise en ordre ou la compilation de textes) reste consignée dans la rubrique « para-auteur » (voir plus haut, *section 1.3*).

1. « Imprimeur » et « Lieu d'impression »

Toutes les notices comportent l'indication d'un imprimeur et d'une ville d'impression, par obligation légale. Nous avons reporté le nom de l'imprimeur dans la rubrique « **Imprimeur** » et la ville où il exerce dans la rubrique « **Lieu d'impression** ».

2. « Libraire » et « Lieu de vente »

La plupart des notices — mais pas toutes — comportent aussi l'indication d'un libraire-éditeur, qui cumule les fonctions d'éditeur, de libraire de détail et de libraire en gros (c'est auprès de lui que se fournissent les autres librairies de détail). Le nom du libraire-éditeur est reporté dans la rubrique « **Libraire** ». Dans les notices, il est précédé de la préposition « chez » (« chez Pollet », « chez Pillet aîné », etc.) ; nous avons supprimé cette préposition, sauf dans les expressions « chez l'auteur » et « chez l'éditeur ».

Ces libraires-éditeurs sont toujours associés à un lieu géographique, que nous avons reporté dans la rubrique « **Lieu de vente** ». Il s'agit le plus souvent d'une ville (le plus souvent : Paris), mais l'indication de lieu peut aussi inclure une adresse précise (ex. : notice 1818, « *Complément du livre des commençans*, par E. Corbie, vendu "chez l'auteur", à Amiens, rue de l'Oratoire, n. 2 »).

Il arrive que plusieurs libraires-éditeurs soient indiqués, auquel cas nous les avons reportés dans plusieurs rubriques subdivisées. Il y a donc des rubriques « **Libraire 1** », « **Libraire 2** », etc., ainsi que « **Lieu de vente 1** », « **Lieu de vente 2** », etc.

6. « Commentaires des bibliographes contenus dans la notice »

Cette avant-dernière rubrique du tableau sert à reporter les diverses informations présentes dans les notices et qui n'entrent pas ailleurs.

On y reporte en particulier les commentaires en petits caractères, parfois de nature historique ou bibliographique, que les bibliographes font figurer à la fin des notices.

Il arrive que l'auteur des notices exprime un avis qui dépasse la seule description matérielle des ouvrages. Adrien Beuchot, par exemple, règle des comptes avec certains concurrents, engagés comme lui dans une édition d'œuvres de Voltaire¹⁴... Ainsi, la notice 4306 est assortie d'un long commentaire critique concernant l'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire, chez Dalibon :

« C'est dans l'ordre de publication le second volume. (Voyez n. 3910.)

Un Avant-propos de trois pages et demie est signé Ch. Nodier ; il est sur papier plus petit que le reste du volume. Les astérisques et les chiffres arabes ont été employés indistinctement pour les renvois aux diverses espèces de notes ; ainsi l'astérisque se trouve tantôt aux notes des éditeurs de Kehl (voyez pages 122, 179, 305, etc.), tantôt aux notes de l'édition de M. Deterville (voyez page 337) ; là, aux notes de M. Renouard (voyez page 43, 89, etc.) ; ici, à celles de M. Lequien (voyez 58 et 422.)

Les chiffres arabes se trouvent indifféremment aux notes de Voltaire (voyez pages 67, 116, etc.) ; à celles des éditeurs de Kehl (voyez pages 43, 75 ; cette dernière a les deux signes ; 179, etc.) ; aux notes anonymes anciennes qui datent au moins de 1785 (voyez pages 173, 450, 451, etc.) ; et enfin à une des nouveaux éditeurs (voyez page 99.)

Les notes pages 43, 178, 188 sont signées d'un R, sans que rien indique la signification de cette lettre ; ces trois notes sont prises dans l'édition de M. Renouard ; mais la seconde a été estropiée. M. Renouard avait dit : Il n'est peut-être pas inutile de faire connaître quelques-uns de ces retranchemens auxquels le bon goût ne peut qu'applaudir ; les nouveaux éditeurs ont mis, auxquels le bon goût ne fait qu'applaudir.

Aucune note n'est signée d'aucun des écrivains nommés sur le frontispice du volume.

La seule, au reste, qui soit nouvelle, est celle de la page 99, et elle est inexacte. Pour motiver la préférence qu'ils ont donnée à une leçon, dans le chapitre VIII de Zadig, les

¹⁴ Sur l'édition de Voltaire par Beuchot sous la Restauration, voir Nicolas Morel, *Le Voltaire de Beuchot : une édition savante sous la Restauration*, Chêne-Bourg, Georg éditeur, 2020.

nouveaux éditeurs disent qu'ils se rangent de l'avis des éditeurs de Kehl, qui, ajoutent-ils, possédaient les manuscrits de l'auteur. Or, jamais les éditeurs de Kehl n'ont possédé un manuscrit de Zadig qui vînt de l'auteur. »

Dans un registre moins polémique, ces remarques des bibliographes peuvent aussi servir à renvoyer à une notice précédente concernant un ouvrage de la même collection et où se trouvent des indications sur le prix ou le rythme des livraisons. Parfois, elles précisent le quantième de l'édition (quand celui-ci ne figure pas dans le titre) ou bien le nom de l'auteur, du traducteur, etc., lorsqu'il ne figure pas sur la page de titre. « C'est la traduction de Mirabeau », précise ainsi le bibliographe dans la notice 4249 (à propos d'une nouvelle édition de la *Jérusalem délivrée* du Tasse).

Nous avons également reporté dans cette rubrique :

- les passages des notices indiquant si le prix indiqué concerne chaque volume ou l'ensemble des volumes ;
- l'éventuelle mention de suppléments, produits et vendus avec l'ouvrage, et qui ne seraient pas à proprement parler des illustrations (par exemple, « des planches de musique ») ;
- l'année figurant parfois après le lieu d'impression, entre parenthèses. Cette année est différente de celle au cours de laquelle la notice en question est publiée ; souvent il s'agit de l'année précédente ; quelquefois (mais rarement), d'une année encore antérieure ; parfois, de l'année suivante. Ainsi, dans la *BdF* de 1824, on trouve des notices avec l'indication « 1823 » (ex. : notice 6530), « 1822 » (ex. : notice 257), ou « 1825 » (notice 2596). Il s'agit alors de rattrapages ou d'anticipations des annonces, avant ou après leur impression.

7. « Notes (e-BdF) »

Cette rubrique rassemble toutes les notes et commentaires rédigés par l'équipe des éditeurs de la *BiblioBase*, relatifs à telle ou telle notice. Nous avons pu y signaler la correction d'une coquille évidente (« Concessions » de Rousseau corrigé en « Confessions », notice 3912), l'identification d'un pseudonyme, une erreur de numéro de notice ou une divergence entre le numéro de la notice détaillée et celui figurant dans les tables systématiques, etc.

II. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

La publication d'une version détaillée de la *BiblioBase* pour l'année 1824 est la seconde étape d'un travail au long cours. Elle est accessible sur la plateforme EMAN. Les perspectives immédiates sont les suivantes :

- publier la version détaillée de la *BiblioBase* pour d'autres années, en commençant par l'année 1823, puis en passant à d'autres années de la période 1819-1843. Nous cherchons actuellement des moyens d'automatiser au maximum la saisie des données grâce à des programmes informatiques ;
- enrichir la version abrégée en ajoutant, le plus souvent possible, les identifiants ark des ouvrages, afin de pouvoir créer des liens iframe, sur l'interface EMAN, vers les textes numérisés disponibles sur Gallica (lorsqu'ils existent). Pour cette tâche, l'outil d'alignement

bibliographique Bibliostratus, développé par Étienne Cavallié dans le cadre du programme national Transition bibliographique¹⁵, sera utilisé.

À plus long terme, un travail comme le nôtre demanderait à être imité, poursuivi, enrichi, complété dans d'autres disciplines. La *BiblioBase* gagnerait à être développée sur l'ensemble des domaines du savoir, tous représentés dans la *Bibliographie de la France* : Religion, Droit et Jurisprudence, Science politique, Histoire, Sciences naturelles, etc. Le principe guidant l'élaboration de notre base de données pourrait aussi être étendu aux bibliographies nationales courantes d'autres pays, notamment pour mener des travaux de recherche comparatiste.

À ce titre, la *BiblioBase* est une base de données bibliographiques ; mais elle est aussi un projet, perfectible et ouvert à de nouvelles collaborations.

En cas d'anomalies constatées sur la base de données, l'équipe peut être contactée à l'adresse anr.ebdf@gmail.com.

¹⁵ Voir la page de présentation de l'outil sur le site de *Transition bibliographique* : <https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/bibliostratus/>.